

EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2020

ÉPREUVE DE PROJET OU ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription.

Durée : 4 heures
Coefficient : 5

SPÉCIALITÉ : PREVENTION ET GESTION DES RISQUES

OPTION : SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 44 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant**

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Vous avez été nommé responsable du service « Prévention-Sécurité- Environnement » dans une commune de 40 000 habitants, INGEVILLE.

INGEVILLE dispose d'une zone industrielle devenue dense et saturée, composée de 55 entreprises à caractère industriel dont 8 sont classées SEVESO et 3 sont classées « seuil haut ». La majeure partie des entreprises stockent des matières dangereuses, toxiques, inflammables nécessaires dans les process de fabrication. Par ailleurs, ces activités génèrent sur la commune des flux importants de véhicules transportant des matières dangereuses. De plus, l'expansion de l'urbanisme des dernières années fait que des habitations se trouvent à proximité de cette zone industrielle.

De nombreux articles publiés récemment dans la presse ont interpellé vos élus sur la question du risque industriel. Ceux-ci s'inquiètent en effet des conséquences humaines, financières et écologiques pour la collectivité, les entreprises et les habitants en cas de catastrophe majeure. Dans ce contexte, le Directeur Général des Services (DGS) souhaite réviser tous les documents de la commune qui permettent de mieux maîtriser les risques et en réduire les conséquences.

En tant que chef de projet, le DGS vous demande une étude pour préparer ce travail. Pour mener à bien ce projet, vous devrez mobiliser en interne et en externe les compétences de vos partenaires.

Question 1 (5 points)

- Quels sont les risques encourus par la population en cas d'accident industriel dans une entreprise classée SEVESO « seuil haut » qui stocke des produits toxiques dans la zone industrielle de la commune ? (2 points)
- Dans cette hypothèse, quelles mesures le Maire peut-il prendre pour protéger les populations situées en proximité, et plus largement les autres usagers de la zone industrielle ? Vous pourrez présenter vos réponses sous forme d'un tableau distinguant la nature du risque, la gravité et les actions à déployer. (3 points)

Question 2 (6 points)

Au regard des risques majeurs qui pèsent sur la commune, le Maire souhaite réviser le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de mieux prendre en compte le risque technologique. Vous rédigerez une note méthodologique en vue de conduire cette révision, qui devra en outre préciser en quoi consiste un PCS.

Question 3 (5 points)

- Que doit contenir le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) d'INGEVILLE ? (2 points)
- Au regard des dernières évolutions sur la commune, votre Directeur vous demande de compléter le DICRIM afin de tenir compte du risque technologique lié au transport de matières dangereuses. Vous rédigerez une proposition à cet effet. (3 points)

Question 4 (4 points)

Le Maire envisage de mettre en place une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) sur la commune.

- a) Quels sont les avantages et les inconvénients d'une telle démarche pour la collectivité ? (2 points)
- b) Proposez une fiche de consignes à destination de volontaires de la RCSC, ce sur une action de votre choix. (2 points)

Liste des documents :

- Document 1 :** « La démarche française de prévention des risques majeurs » (extraits) - *Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement* - 2018 - 7 pages
- Document 2 :** « Les services municipaux au cœur du dispositif de sauvegarde » - *Techni.Cités* - n°293 - mai 2016 - 6 pages
- Document 3 :** « Plan communal de sauvegarde » - *Mémento du maire et des élus locaux* - 30 mars 2012 - 6 pages
- Document 4 :** « Plan communal de sauvegarde, guide pratique d'élaboration » (extrait) - *Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles* - 2012 - 12 pages
- Document 5 :** « DICRIM, Prévention des risques majeurs à Tarare » - *Ville de Tarare* - 2018 - 7 pages
- Document 6 :** « La Réserve Communale de Sécurité Civile en 5 points » - *Direction Générale de la Sécurité Civile et de la gestion des Crises* - 2018 - 3 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.